

DES ACTIONS PERTINENTES

L'engagement des jeunes conseillers départementaux des premières mandatures du Conseil départemental des collégiens a permis d'initier des projets dans des domaines variés : restauration scolaire, lutte contre les discriminations (racisme, sexisme), sensibilisation sur le travail des enfants dans le monde, entraide en direction des plus démunis...



« Je compte sur votre engagement citoyen. »

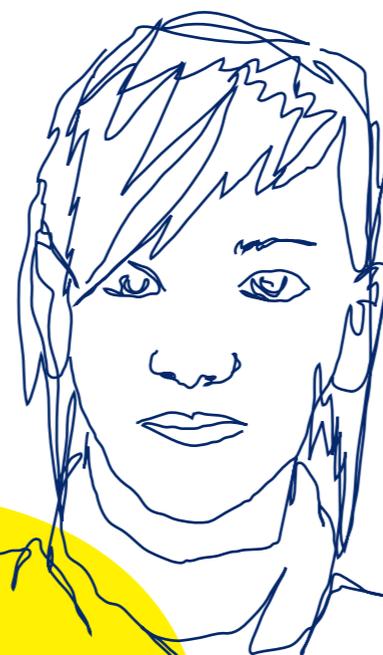


Stéphane Troussel,
Président du Conseil départemental

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

ÉLECTION

5^e Conseil départemental
des collégiens 2015-2017



« J'aime représenter les autres, faire entendre leurs idées, pour faire évoluer l'action du Département. »



seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

COLLÉGIENNES, COLLÉGIENS

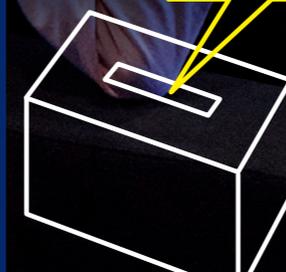


MÊLEZ-VOUS DE CE
QUI VOUS REGARDE

Du 12 octobre au 6 novembre

élections du conseil départemental
des collégiens 2015-2017

Devenez conseiller départemental ou conseillère
départementale, et votez pour celles et ceux
qui vous représenteront et défendront vos projets.



ÉLECTION

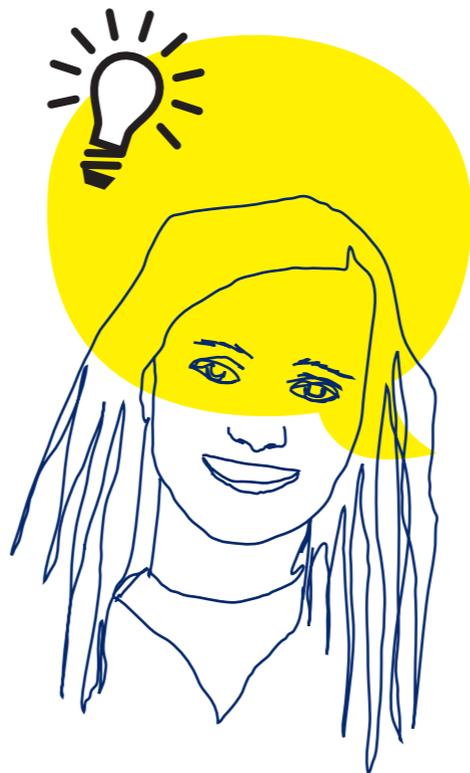
5^e Conseil départemental
des collégiens 2015-2017



Le Conseil Départemental des Collégiens (CDC) qu'est-ce que c'est ?

Le CDC est une assemblée collégiale composée de deux conseillers départementaux (un titulaire et un suppléant) par collège pour un mandat de deux ans.

Lieu d'échange et de médiation entre les élus collégiens et les représentants du département il permet aux élus collégiens de découvrir les institutions publiques, de comprendre le fonctionnement et le rôle des outils démocratiques et de proposer des actions concrètes pour les collèges de la Seine-Saint-Denis.



QUEL ACCOMPAGNEMENT

POUR LE CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DES COLLÉGIENS ?

Pour accompagner les élus collégiens dans leur tâche, les services départementaux se charge des transports, de la restauration des élus et assistent les élus pour la conduite de leurs projets. Les services départementaux sont aussi disponibles pour répondre aux questions des conseillers départementaux des collégiens sur les sujets qui les intéressent et qui font débat. De plus, des associations animent les séances de l'assemblée du CDC sur les **sujets choisis par les collégiens** en se coordonnant avec les Conseillers Principaux d'Education des collèges.

QUELLES SONT LES FONCTIONS DE L'ÉLU COLLÉGIEN ?

LA FONCTION REPRÉSENTATIVE

Chaque élu représente son établissement au sein de l'assemblée du CDC.

- Les réalisations du 4^e CDC : Lors des Inaugurations des collèges rénovés l'an passé, des élus collégiens ont fait un discours devant plus de 300 personnes.

LA FONCTION CONSULTATIVE

Les élus collégiens peuvent échanger avec les élus du département et les services de l'éducation nationale pour les interroger sur les questions éducatives.

- Les réalisations du 4^e CDC : Pour la réalisation d'une charte sur l'utilisation des sanitaires, les élus collégiens ont donné des recommandations à intégrer au texte.

LA FONCTION EXÉCUTIVE

Les élus mènent des projets concrets au service de la politique éducative et disposent d'un budget à allouer pour des travaux dans les collèges.

- Les réalisations du 4^e CDC : Les collégiens ont géré 100 000 euros pour des travaux et réalisé trois projets éducatifs sur l'écologie, l'histoire de l'immigration en Seine-Saint-Denis et la lutte contre les discriminations.

QUAND SE DÉROULENT LES ÉLECTIONS ET QUI PEUT ÊTRE ÉLU ?

Les élections ont lieu du 12 octobre
jusqu'au 06 novembre.

Chaque collège pourra être représenté par un binôme d'élèves de 5^e ou 4^e (garçon/fille, Titulaire/suppléant).



« Avant les élections, je ne connaissais pas le Conseil départemental. J'ai voulu être élue pour voir comment cela se passait et pour représenter mon collège. »

Hinde, 14 ans,
collège Camille Claudel
Villepinte.